

Aspégic injectable 500 mg/5 ml, poudre et solution pour usage parentéral – [acétylsalicylate de lysine]

Tension d'approvisionnement 21/12/2021

DCI

Acétylsalicylate de lysine

Indications

- Traitement de courte durée des douleurs intenses
- Traitement des rhumatismes inflammatoires
- Traitement symptomatique de la fièvre lorsque l'administration par voie orale n'est pas possible

Laboratoire exploitant

Panpharma

Observations particulières

- Situation en ville : Tension
- Situation à l'hôpital : Tension
- Contingement quantitatif en ville et à l'hôpital
- Date de remise à disposition prévue indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les pharmaciens de ville et les hôpitaux sont soumises, à compter du 21 décembre 2021, aux dispositions des articles L.1511-1 et L.1511-2 de la loi de santé publique n° 2016-90 du 29 juillet 2016, modifiée, en attendant que les dispositions des articles L.1511-1 et L.1511-2 de la loi de santé publique n° 2016-90 du 29 juillet 2016, modifiée, soient pleinement applicables. Les dispositions des articles L.1511-1 et L.1511-2 de la loi de santé publique n° 2016-90 du 29 juillet 2016, modifiée, s'appliquent jusqu'à la mise à disposition normale du médicament, en mettant un approvisionnement continu et approprié du médicament national et respecté.